

DEPARTEMENT  
de Maine-et-Loire  
ARRONDISSEMENT  
d'ANGERS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de  
**MORANNES SUR  
SARTHE -  
DAUMERAY**

**Séance du LUNDI 05 FEVRIER 2024**

Le 05 février 2024 à 19h30, le conseil municipal de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARDOEN, Maire.

Convocation du 30 janvier 2024 – Nombre de membres 29 – Présents 23

**Étaient présents Mesdames et Messieurs :**

LECOURT Sylvie, Maire déléguée de CHEMIRÉ SUR SARTHE et adjointe,  
DAVY Jean-Luc, Maire délégué de DAUMERAY et adjoint,  
ATANI Béatrice, LEDERNET Christian, CHERRÉ Christelle, GUÉRY Louis, LECHERF-VANDERHAEGEN Catherine, BONNAVENTURE Mickaël, adjoints,  
CLÉMOT Dany, DELUK – de BUYSSCHER Véronique, DIARD Françoise, ETOURNEAU Patrice, FRESNEAU Eric, FREULON Véronique, GUITTON Sébastien, HUMEAU Emmanuelle, LANGLAIS Hélène, LETHIELLEUX Joëlle, MARTIN Denis, MOGUET Françoise, SIMON Emmanuel, THIBAUT Jean-Paul, conseillers municipaux.

**Absents ayant donné procuration :** RENAULT Alexandra (pouvoir à LECOURT Sylvie), CHERBONNIER Noël (pouvoir à MARTIN Denis), DUPUIS Virginie, (pouvoir à DAVY Jean-Luc)

**Absents excusés :** ALLARD Mickaël, de MIEULLE Roger, de RICHEMONT Xavier

**Absents :** Néant

**Secrétaire de Séance :** LANGLAIS Hélène.

### **DCM N° 2024 – 003 : BUDGET 2024 – MISE EN PLACE DE LA M57 – ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER**

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Béatrice ATANI adjointe au Maire déléguée aux finances.

Mme ATANI fait savoir que dans le cadre de la mise en place de la nouvelle norme comptable M 57 un règlement budgétaire et financier doit être adopté.

Celui-ci a pour objectif principal de clarifier et de rationaliser l'organisation financière et la présentation des comptes locaux. Il décrit notamment les processus financiers internes que la collectivité a mis en œuvre pour renforcer la cohérence de ses choix de gestion. Il permet également d'identifier le rôle stratégique de chacun des acteurs en présence.

Les modalités de préparation et d'adoption du budget par l'organe délibérant ainsi que les règles de gestion par l'exécutif des autorisations de programme et d'engagement sont par ailleurs des éléments obligatoires du règlement.

Le présent règlement sera actualisé en cas de besoin et en fonction de l'évolution des dispositions législatives et réglementaires.

Madame ATANI propose d'accepter le présent projet de règlement.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le présent règlement budgétaire et financier joint en annexe et autorise Monsieur le Maire à le signer.**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Et ont signé en registre les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
  
Jean-Marie CARDOEN.

Accusé de réception en préfecture  
049-200064566-20240205-DCM2024-003-DE  
Date de télétransmission : 09/02/2024  
Date de réception préfecture : 09/02/2024